

Objectifs pédagogiques :

- Re clarifier le rôle et les missions des membres du CSE et contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels
- Participer activement au développement de la prévention des risques dans son établissement,
- Construire des objectifs d'amélioration et établir son plan d'actions

Moyens Pédagogiques :

Exposé, feed-back, visionnage de films, analyse à partir de cas concrets

Durée :

3 jours soit 21h00

Nombre de stagiaires :

Exclusivement en Intra-entreprise 4 à 12 personnes maximum

Public concerné :

Cette formation s'adresse à tout élu au CSE titulaire comme supplément ;

Membres de la CSSCT et référent de proximité devant animer la prévention

Prérequis :

Avoir suivi la formation initiale en CSSCT

Evaluation des connaissances acquises :

Evaluation formative, mises en situation, travaux de groupe
Quizz fin de formation

Document délivré en fin de formation :

Remise d'une attestation de compétences et de présence à la formation

A renouveler tous les 4 ans

Ce que dit la loi :

Art. L2315-40 Les membres du CSE /CSSCT doivent bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et conditions de travail

Les + de la formation :

Une formation-action

Travail à partir de vos situations

Pour les formations en intra, une visite

Contenu de formation

Introduction:

Rappel du cadre légal

Le rôle des élus

Organisation et fonctionnement

Les objectifs d'amélioration

A partir des retours d'expérience

Les enjeux de la prévention

Les différents niveaux de prévention

Les acteurs en matière de santé et de sécurité au travail

- Les notions essentielles en prévention et les différents risques professionnels.
- Le rôle, les missions et le fonctionnement du CSE et des réunions santé.
- Les outils et moyens d'action du CSE/CSSCT.
- L'identification des situations dangereuses et l'évaluation des risques.
- Les méthodes d'analyse des situations de travail, des postes, des risques.
- La visite des locaux ou de services.
- La conduite des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.
- La communication et la conduite des réunions.

La posture des élus, négociation et argumentation en réunion

Vers un plan d'actions

Bilan de formation